



## **Capitalisation d'expériences sur le développement de la petite irrigation privée pour des productions à haute valeur ajoutée en Afrique de l'Ouest : revue des expériences récentes et en cours**

### **RECOMMANDATIONS**

Les recommandations suivantes ont été formulées pour chacun des thèmes débattus :

#### **1- Les chaînes de distribution d'équipements**

- Maintien du mécanisme des subventions aux équipements d'irrigation et harmonisation des codes de financement entre les intervenants;
- Appuyer le marketing des technologies produites localement et celles importées avec contrepartie de création d'emploi (unités de montage) ;
- Promouvoir le partenariat public –privé (PPP) pour la mise en place des démonstrations sous forme de parc de technologies d'irrigation ;
- Promotion de la technologie et non de la marque (fiches techniques) ;
- Améliorer la connaissance des marchés des équipements et des produits d'irrigation (études des marchés exploratoires et des marchés existants, typologie d'équipement en fonction des produits agricoles irrigués) ;
- Alléger les tarifs douaniers au niveau régional à l'échelle de la CEDEAO notamment les exonérations des équipements importés y compris le goutte à goutte en vue de réduire les coûts ;
- Réaliser un inventaire et tester les performances des motopompes au niveau régional et diffuser les résultats ;
- Etudier la faisabilité de production des kits d'irrigation Goutte à goutte ou des pièces au niveau régional ou l'assemblage d'équipements importés ;

- Etudier les possibilités d'adaptation du système goutte à goutte aux conditions locales ;

## **2-Appui à l'émergence d'opérateurs privés**

- Accélérer l'élaboration de stratégies nationales de développement de l'irrigation privée dans les pays non encore pourvus en vue de définir clairement les rôles de l'Etat et du secteur privé ;
- Identifier les opérateurs privés par maillon (maîtrise d'œuvre des projets PIP, l'aménagement, mise en valeur, commercialisation) et les types d'appui à leur apporter selon la nature de leurs prestations
- Apporter aux opérateurs privés les appuis en expertise technique, gestion et organisation ainsi que les appuis financier ;
- Encourager le transfert des compétences à travers des consortiums mixtes d'ONGs Nationales et d'ONGs Internationales ;
- Appuyer les opérateurs privés en marketing et capacité de conseil technique (prise en charge d'agents technico- commerciaux, formation continue ) ;
- Former les fournisseurs spécialisés et leur faciliter l'obtention des agréments et l'acquisition des équipements
- Encourager les organisations professionnelles d'artisans spécialisées à titre de labellisation
- Appuyer les opérateurs impliqués dans la mise en valeur par l'accès au financement Appui organisationnel et juridique aux GSC
- Renforcer les capacités organisationnelles des OP à intégrer les services d'appui conseil

## **3- Partage du savoir et des retours d'expérience**

- Partager les expériences proposées par l'étude et d'autres expériences pertinentes ;
- Etendre le partage du savoir et des expériences aux PTF ; Décideurs ; autres prestataires de services (financiers et non financiers) et Centres de formation et de recherche ;

- Diversifier les outils de partage et les adapter au public cible ;
- Retenir l'ARID comme centre de ressources et établir des liens avec les autres centres de ressources ; les utilisateurs et les projets à travers les Comités nationaux avec l'appui de COP-Horti ;
- Elargir le rôle de l'ARID à la mobilisation des ressources techniques et financières pour l'animation du réseau avec l'appui d'AgWA, CEDEAO, UEMOA, CILSS et autres partenaires

#### **4- Mitigation de l'impact environnemental de la PIP**

- Inclure la sensibilisation des irrigants sur les questions de mitigation de l'impact environnemental dans les programmes de développement de la petite irrigation ;
- Inclure des mécanismes de suivi des ressources dans tous les projets et impliquer les producteurs pour trouver un mécanisme de financement pérennes en rapprochant le dispositif de suivi des producteurs (niveau commune) ;
- Faire systématiquement des études d'évaluation du potentiel des ressources avant la réalisation de tout nouveau projet ;
- Cartographier toutes les zones propices au développement de la petite irrigation avec l'état des ressources ;
- Faire l'évaluation stratégique environnementale du développement de l'irrigation au niveau bassin ;
- Diffuser des technologies qui économise l'eau (développement du goutte à goutte mais la maîtrise de cette technologie pose problème et des efforts de renforcement de capacités des producteurs sont pour la maîtrise de la technologie) ;
- Mettre en place des associations d'irrigants pour la prise en charge des questions environnementales et de suivi de la ressource (instauration de redevance pour financer le suivi) ;

- Accompagner toujours l'irrigation avec le drainage ;
- Tenir les exploitants responsables de la salinisation de leur sol avec des mesures de répression à prévoir dans le code domanial ;
- Faire la distinction entre l'érosion globale au niveau des bassins qui doit faire l'objet de programmes de traitement étatiques et sensibiliser les irrigants sur les risques d'érosion liés à l'irrigation de leur champs et les mesures à prendre ;
- Revisiter la législation foncière pour renforcer l'appropriation du foncier au niveau des producteurs et mieux réglementer la location des terres pour sécuriser les investissements des producteurs ;
- Entreprendre des actions d'IEC (Information, éducation, communication) auprès des opérateurs agricoles pour le respect des normes aux abords des plans d'eau afin d'éviter la sédimentation dans ces plans d'eau et l'instinction de la faune aquatique.

## **5- Le financement de la PIP avec le soutien de l'Etat**

- Accompagner le mécanisme d'autofinancement d'appui technique, à évaluer ex post ;
- Harmoniser les pratiques de *matching grant* et les pratiques de subvention ;
- Bien définir l'objet de la subvention et en contrôler l'utilisation ;
- Engager les banques dans le partage des risques ;
- Bonifier les prêts dans le cadre de la PIP par l'Etat ;
- Informer les banques sur l'activité et le client (projets et programmes) ;
- Assurer un suivi rapproché des opérations ;
- Mieux adapter les modalités de mise en place et de remboursement aux réalités de l'agriculture irriguée ;

- Mieux adapter les modalités de mise en place et de remboursement aux réalités de l'agriculture irriguée ;
- Promouvoir et évaluer le crédit-épargne, la ligne crédit, les fonds de roulement, le warrantage, tontines, location vente et le crédit fournisseur ;
- Généraliser les instruments de financement dans l'espace CEDAO à travers la parafiscalité.

## **6- Organisation des filières et commercialisation**

- Renforcer les systèmes d'information existants avec des informations étoffées sur les produits de la petite irrigation ;
- Organiser plus de semaines et de foires agricoles pour créer des liens commerciaux entre les opérateurs de la sous région ;
- développer et vulgariser les variétés adaptées à la saison pluvieuse (oignon, les tomates etc. pour réguler l'approvisionnement du marché) ;
- Renforcer les programmes d'organisation des filières en cours là où ça existe et financer des programmes similaires là où ça n'existe pas ;
- Renforcer la professionnalisation des acteurs des filières par la sensibilisation et le renforcement des capacités ;
- Prévoir des volets pistes de désenclavement dans tous les programmes de promotion de la petite irrigation ;
- Renforcer le plaidoyer pour l'entretien correct des pistes existantes ;
- Intensifier le plaidoyer sur l'assainissement du climat des affaires dans la sous-région ;
- Prévoir des programmes d'appui aux exportateurs pour l'acquisition d'emballage de qualité ;

- Créer les conditions favorables pour la réalisation d'industries locales de fabrication d'emballages de qualité ;
- Promouvoir la recherche sur les techniques de stockage adaptées ;
- renforcer les systèmes de stockage existants.